

FRANCISATION – COURS À TEMPS COMPLET

Veillez lire attentivement le contenu de la trousse avant de remplir votre formulaire de demande.

CONTENU DE LA TROUSSE

Cette trousse vous permettra de faire une demande d'admission aux cours de français à temps complet et d'obtenir, si vous êtes éligible, une aide financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) :

- formulaire de demande d'admission aux cours de français à temps complet;
- les instructions pour remplir le formulaire;
- annexe 1 : détermination de l'admissibilité à la formation en francisation;
- annexe 2 : documents d'immigration exigés;
- annexe 3 : détermination de l'admissibilité à l'aide financière;
- aide-mémoire.

ENVOI DE LA DEMANDE

Vous devez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Registraire central
800, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 200
Montréal (Québec) H2L 4L8

Ou la déposer dans un service d'Immigration-Québec.

ADMISSIBILITÉ AUX COURS DE FRANÇAIS À TEMPS COMPLET

La détermination de votre admissibilité aux cours de français à temps complet et à l'aide financière sera établie à partir :

- 1) de votre situation statutaire telle qu'elle est attestée par les photocopies des documents originaux d'immigration que vous devez joindre à votre formulaire de demande d'admission;
- 2) des photocopies des documents originaux relatifs à vos enfants que vous devrez joindre à votre formulaire de demande d'admission.

Vous trouverez la liste des documents d'immigration originaux exigés dans le tableau *Situation statutaire et documents exigés* à l'annexe 2.

IMPORTANT : Assurez-vous de nous acheminer des photocopies **lisibles**, à défaut de quoi elles vous seront retournées avec votre trousse. Si vous envoyez une photocopie de votre *Carte de résident permanent*, veuillez photocopier les deux côtés du document (**recto et verso**).

INFORMATION SUR LA FORMATION ET L'AIDE FINANCIÈRE

Pour tout renseignement complémentaire sur la formation et l'aide financière, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/index.asp>, section Langue française.

Veillez nous signaler tout changement à apporter à votre dossier à l'adresse ci-dessus. Vous pouvez également communiquer ces changements en téléphonant au (514) 864-9191 ou, si vous résidez à l'extérieur de Montréal, en téléphonant sans frais au 1 877 864-9191.

Avis

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA DEMANDE D'ADMISSION AUX COURS DE FRANÇAIS À TEMPS COMPLET

Comment écrire les lettres et les chiffres

Vous devez écrire tous les renseignements demandés en lettres moulées.

Exemples : Nom à la naissance : **BUI** Prénom : **THU ANH**
Nationalité : **VIETNAMIENNE**

Vous devez écrire les chiffres « un » et « sept » à la façon nord-américaine.

Exemples : « un » = 1 et « sept » = 7
Date de naissance : **1962 / 10 / 27** = 27 octobre 1962
Année Mois Jour

Section A : Identification

1. Inscrivez votre numéro de référence individuel. Ce numéro commence par la lettre **C** et est suivi de sept (7) chiffres. Il apparaît sur votre *Certificat de sélection du Québec* (CSQ) ou sur toute correspondance personnelle avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). De plus, veuillez inclure à votre demande les photocopies de vos documents d'immigration. Consultez l'annexe 2 pour plus de détails.
2. Indiquez **F** si vous êtes de sexe féminin, **M** si vous êtes de sexe masculin.
3. Écrivez lisiblement en lettres moulées votre *Nom à la naissance* et votre *Prénom*. Pour les femmes mariées, le nom à la naissance (avant le mariage) est obligatoire.
4. Écrivez lisiblement votre date de naissance : l'année, le mois et le jour en chiffres.
Exemple : Date de naissance : **1962 / 10 / 27** = 27 octobre 1962
Année Mois Jour
5. Écrivez lisiblement votre pays de naissance et votre citoyenneté.

Section B : Adresse et numéro de téléphone

6. Écrivez lisiblement en lettres moulées votre adresse postale. Il est obligatoire que vous demeuriez à cette adresse.
Exemple : **360 RUE MCGILL 315 MONTRÉAL H2Y 2E9**
(Numéro) (Rue / Boul. / Av.) (Appartement) (Ville) (Code postal)
N.B. : Si votre adresse actuelle est temporaire, veuillez nous informer de votre nouvelle adresse dès qu'elle vous sera connue en utilisant l'*Avis de changement d'adresse* que vous trouverez dans l'aide-mémoire.
7. Écrivez votre numéro de téléphone personnel et un autre numéro à votre choix (travail, une personne que vous connaissez, etc.).
8. Écrivez votre adresse électronique.

Section C : Scolarité et connaissance du français

9. Inscrivez le nombre total d'années d'études que vous avez effectuées et indiquez le niveau atteint.
10. Encerclez le chiffre correspondant au niveau de connaissance que vous estimez avoir en français pour la conversation, la lecture et l'écriture sur une échelle de 0 à 6 :
0 = aucune connaissance
6 = très bonne connaissance
Exemple : si vous estimez que votre conversation en français est de niveau moyen, encerclez le chiffre 3 sur l'échelle.
Conversation : 0 1 2 **3** 4 5 6

Section D : Demande d'aide financière

11. Si vous demandez une aide financière, inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS) ainsi que la date d'expiration si votre NAS est temporaire (le NAS temporaire commence par le chiffre 9). Si vous n'avez pas de NAS, adressez-vous à un Service Canada près de chez-vous ou remplissez un formulaire de demande dans le site Internet à l'adresse suivante : <http://servicecanada.gc.ca/fr/enligne/mondsc.html>.
12. Indiquez si vous recevez de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi.
 - Assistance-emploi (aide sociale). Le chèque est de **couleur bleue** et est émis par le gouvernement du Québec aux personnes qui n'ont plus de ressources financières.
 - Assurance-emploi (assurance-chômage). Le chèque est de **couleur jaune** et est émis par le gouvernement du Canada aux sans-emploi.
13. Indiquez si vous avez une référence d'Emploi-Québec aux services de francisation offerts au MICC.
14. Si vous demandez des frais de garde, écrivez lisiblement le nom de famille de votre conjoint à la naissance, son prénom, sa date de naissance, son numéro de référence individuel, si disponible, son occupation et s'il reçoit des prestations d'aide sociale ou de chômage. Écrivez le nom de famille, le prénom et la date de naissance de chacun de vos enfants. De plus, vous devez joindre à votre demande les photocopies des documents d'immigration originaux de vos enfants ou les photocopies de leurs certificats de naissance s'ils sont nés au Canada.

Section E : Déclaration du candidat

15. Lisez attentivement la Déclaration à l'appui de la demande. Signez-la et datez-la.
16. Lisez attentivement l'autorisation sur la transmission des renseignements personnels nécessaires à la formation et au versement de l'aide financière. Signez cette autorisation et datez-la.

Annexe 1 DÉTERMINATION DE L'ADMISSIBILITÉ À LA FORMATION EN FRANCISATION

ADMISSIBILITÉ

Pour déterminer votre admissibilité à la formation, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) doit consulter vos documents d'immigration.

Conditions d'admissibilité

Vous devez commencer votre formation à temps complet **cinq ans ou moins** après :

- avoir obtenu la résidence permanente; ou
- avoir été autorisé à soumettre sur place une demande de résidence permanente; ou
- avoir obtenu le droit d'asile.

Note : Par *formation*, on entend une session de cours. Si vous désirez compléter toute la formation offerte à temps complet par le MICC, il faut commencer votre formation au plus tard au début de la quatrième année après votre arrivée au pays.

Vous devez aussi :

- être domicilié au Québec;
- avoir une connaissance insuffisante du français pour communiquer dans la vie courante ou le travail;
- avoir au moins 16 ans;
- appartenir à l'une des catégories de situations statutaires décrites à l'annexe 2.

Annexe 2 DOCUMENTS D'IMMIGRATION EXIGÉS

Sigles

CIC : Citoyenneté et Immigration Canada

CISR : Commission de l'immigration et du statut de réfugié

CSQ : Certificat de sélection du Québec

ERAR : Avis de décision du ministre basée sur un examen des risques avant renvoi

Situation statutaire		Documents exigés	
		Québécois	Canadiens
A	Résident permanent (demande traitée à l'étranger)		Visa apposé dans le passeport à l'étranger et accompagné d'une : Confirmation de résidence permanente (CRP) OU Carte de résident permanent OU IMM 1000 (délivré à l'étranger avant le 28 juin 2002)
B	Résident permanent (demande traitée sur place)		Confirmation de résidence permanente (CRP) OU Carte de résident permanent OU IMM 1000 (délivré à l'étranger avant le 28 juin 2002)
C	Personne ayant obtenu l'asile	CSQ R8 (voir point 9 du CSQ)	OU Avis de décision positive CISR ou CIC (ERAR)
D	Personne autorisée à soumettre sur place une demande de résidence permanente		Lettre de CIC – autorisation de soumettre sur place une demande de résidence permanente OU Un des documents suivants : - Fiche de visiteur, code 17 - Permis de travail, code 27 - Permis d'étude, code 37
E	Titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou d'un permis du ministre		Permis de séjour temporaire avec les codes 86 à 95 seulement, ou permis du ministre avec les mêmes codes Attention : le permis du ministre doit avoir été délivré avant le 28 juin 2002
F	Citoyen canadien naturalisé		Document relatif à la 1 ^{re} situation statutaire (ouvrant droit à la formation à temps complet)

DRFTC/ 13 juillet 2005

DRFTC / 6 juin 2006

ADMISSIBILITÉ

Pour déterminer votre admissibilité à l'aide financière, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) doit considérer votre situation statutaire et consulter vos documents d'immigration et ceux de vos enfants au besoin.

A. Conditions d'admissibilité à l'aide financière

1. Pour bénéficier de l'aide financière, vous devez être admissible à la formation.
2. Votre situation statutaire détermine le type d'aide financière auquel vous pourriez être admissible.
3. Le fait d'avoir été autorisé ou non par Emploi-Québec à suivre une formation en francisation influence également l'aide financière que vous pourriez recevoir.

ATTENTION**Bénéficiaire de l'aide sociale (assistance-emploi) ou du chômage (assurance-emploi)**

Avant de nous retourner votre demande d'admission en francisation (formation et aide financière), veuillez communiquer avec le Centre local d'emploi (CLE) le plus près de votre résidence pour faire établir votre admissibilité.

4. La personne admise à la formation à temps complet peut recevoir une allocation pour frais de garde si elle établit :
 - a) qu'elle assume la garde d'un enfant ou d'une personne handicapée;
 - b) que l'enfant ou la personne handicapée habite avec elle tout au long de sa formation;
 - c) que pour bénéficier des services de formation en francisation, elle doit pourvoir à la garde de ces personnes;
 - d) que si elle réside avec son conjoint, ce dernier est incapable d'assurer la garde de ces personnes pour un des motifs suivants :
 - le travail;
 - les études;
 - la maladie.

B. Définitions

Enfant : Enfant à charge de 12 ans et moins ou de plus de 12 ans, pour un enfant qui fréquente l'école primaire ou est physiquement ou mentalement handicapé, sur qui l'étudiant ou son conjoint détient et exerce l'autorité parentale.

Personne handicapée : Toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier ce handicap (selon la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées).

